

capitul. de l'Église de Lyon). Si nous interrogeons d'autres sources historiques, nous ne trouvons pas de trace précise de représentations vraiment dramatiques, à Lyon, avant le mois de janvier 1435. Une circonstance fâcheuse contribue à jeter de l'obscurité sur les origines du théâtre lyonnais, c'est la disparition des actes consulaires que nous ne possédons que depuis l'année 1416. La rédaction en fut commencée à la Noël 1370, mais les premiers 45 volumes ne se trouvent pas aux archives de la ville. Et il n'est pas possible de combler cette immense lacune, en consultant les registres de la comptabilité, dont les brèves énonciations excitent plus notre curiosité qu'elles ne peuvent la satisfaire.

Aussi que d'erreurs se sont, en cette matière, glissées sous la plume des historiens! Suivant les uns, le goût des Lyonnais, blasé au bout de deux ou trois ans, aurait laissé tomber, au milieu de l'indifférence générale, un genre de spectacle qui ne pouvait plaire à l'esprit railleur de la société du xvi^e siècle (2). D'autres ont écrit que Jean Neyron avait bien vite compromis son œuvre dans le désordre et la dissipation et que dans l'insuccès de cette entreprise s'était engloutie son immense fortune. Dominés par le seul fait de la courte durée de son entreprise dramatique, le plus grand nombre a cru pouvoir expliquer par la licence des pièces les rigueurs probables, qui ont dû venir bientôt en arrêter la représentation. Mais cette mesure n'aurait atteint le théâtre Neyron qu'en 1548; l'arrêt du Parlement qui abolit et supprima le jeu des mystères et toutes sortes de spectacles portant la date du 17 novembre de cette même année (3).

(2) *Arch. histor. du Rhône*, VII, 408.

(3) A. Péricaud, *Notes et Documents*, 1540. — Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 635.